

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 février 1951.-

N° 270 /JUST.

Objet:  
Aff. NGIRUMWAMI.-



RECOMMANDE

Monsieur le Greffier Adjoint,

Suite à votre n°207/D.I. en date du  
30 janvier 1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir  
dûment signé, l'original du jugement rendu à Astrida  
par le Tribunal de 1° Instance du Ruanda-Urundi en  
date du 12 décembre 1950 (Aff. Ngirumwami).

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire ff.,  
J.KIRSCH,

Monsieur V.ROUARD  
Greffier adjoint  
du Tribunal de 1° Instance du R.U.

*clanun*

USUMBURA.-